



La mise en œuvre du CORSIA en bonne voie

Publication immédiate

Montréal, le 6 mars 2019 – Au cours de sa 216^e session, le Conseil de l'OACI a pris une autre série de décisions importantes en vue de la mise en œuvre du Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA) en temps utile.

Un accord a été conclu pour rendre opérationnel l'Organe consultatif technique (TAB), groupe d'experts désignés par les États dont le mandat consiste à soumettre au Conseil des recommandations au sujet des « unités d'émissions admissibles » en vue de leur utilisation par les entreprises de transport aérien dans le cadre du CORSIA.

Le Conseil a également approuvé les critères d'unités d'émissions (EUC) que le TAB utilisera pour évaluer des programmes d'unités d'émissions et, par la suite, formuler des recommandations sur les unités admissibles.

En outre, le Conseil a approuvé le mandat du TAB, notamment ses fonctions, ses tâches et ses méthodes de travail. Dans le cadre de son mandat, le TAB commencera par établir le programme et le calendrier de ses travaux.

Une invitation ouverte sera publiée sur le site web du CORSIA de l'OACI, afin de permettre aux programmes d'unités d'émissions qui souhaitent être pris en considération par le TAB en vue d'une admissibilité aux fins du CORSIA d'en faire la demande. Les demandes soumises seront publiées sur le site web, et le public sera invité à formuler des observations sur celles-ci, en vue de leur examen par le TAB.

M. Olumuyiwa Benard Aliu, Président du Conseil de l'OACI, a reconnu que « ces décisions concernant le TAB sont cruciales pour l'adoption par le Conseil d'unités d'émissions aux fins du CORSIA et représentent une autre étape importante dans la réponse aux demandes formulées par l'Assemblée de 2016 ».



Ressources pour les rédacteurs

À propos de l'OACI

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, à la sûreté, à l'efficacité et à la capacité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation, parmi ses nombreuses autres priorités. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 192 États membres dans tous les domaines de l'aviation civile.

[L'OACI et la protection de l'environnement](#)

Pour de plus amples informations, contacter :

Anthony Philbin

Chef, Communications

aphilbin@icao.int

+1 514-954-8220

+1 438-402-8886 (mobile)

Twitter : [@ICAO](#)

William Raillant-Clark

Administrateur des communications

wraillantclark@icao.int

+1 514-954-6705

+1 514-409-0705 (mobile)

Twitter : [@wraillantclark](#)

LinkedIn : [linkedin.com/in/raillantclark/](https://www.linkedin.com/in/raillantclark/)